

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon

le 23 SEP. 2009  
sous le n° A 2180

**RAIMONDI FRERES**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 7 bis, rue de l'Enclume  
21800 QUETIGNY  
338 587 744 RCS DIJON



## **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1ER JUILLET 2009**

L'an deux mil neuf, le premier juillet, à vingt heures, au siège social à QUETIGNY, la Société C 9 HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros, ayant son siège social 9, rue de Cessey - 21560 REMILLY SUR TILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 504 239 518, représentée par Monsieur Emmanuel CLOIX en sa qualité de gérant,

Associée unique de la société RAIMONDI FRERES,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

L'associée unique décide de transférer le siège social du 7 bis, rue de l'Enclume - 21800 QUETIGNY au 5, rue Aristide Berges - 21800 SENNECEY LES DIJON à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

«Article quatre - siège social

Le siège social est fixé : 5, rue Aristide Berges - 21800 SENNECEY LES DIJON.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

C 9 HOLDING  
Monsieur Emmanuel CLOIX